

INSCRIPTION et ADMISSION AUX ECOLES
du RPI de Chamoux-sur-Gelon-Villard Léger
Rentrée de septembre 2025
pour les nouveaux arrivants sur le secteur

Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamoux sur Gelon, Chamousset, Champlarent
Hauteville, Montendry, Villard-Léger

1/ Inscription : à réaliser auprès de la mairie de votre domicile.

Documents à présenter en mairie :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires ou le carnet de santé

Le Maire délivrera le certificat d'inscription (qui sera remis à la famille ou transmis directement à l'école).

2/ Admission : chaque famille doit prendre contact avec la directrice de l'école concernée. Cette année, nous vous demandons de prendre contact par mail avant le 30 avril 2025.

**Pour l'école primaire de Villard Léger (pour les CM1 et les CM2)
directrice Sandie Moiroud mail : ce.0730294y@ac-grenoble.fr**

**Pour l'école élémentaire de Chamoux sur Gelon (du CP au CM1)
directrice : Sabine Gacon mail : ce.0731098x@ac-grenoble.fr**

**Pour les CM1 : il y aura des CM1 sur Villard Léger et Chamoux sur Gelon ,
la répartition des CM1 sera donnée début juin.**

*Pour les nouveaux CM1 sur le RPI, il faudra prendre contact avec les directrices avant toute inscription en mairie.

DOCUMENTS A PRESENTER au moment de l'admission :

- le **certificat d'inscription** délivré par la mairie
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires (copie des feuillets « vaccinations » du carnet de santé ou attestation par le médecin traitant).
- pour les enfants scolarisés en 2023-2024 dans une autre école, le certificat de radiation (édité par l'école d'origine).

A l'issue du rdv, **la directrice enregistrera l'inscription** .

Sandie Moiroud, directrice de l'école de Villard Léger, Sabine Gacon, directrice de l'école de Chamoux sur Gelon